

12 mars 1871

CIRCULAIRE

DE MGR. L'EVEQUE DE MONTREAL AU CLERGE.

Montréal le 12 Mars 1871.

Monsieur,

J'attire, par la présente, votre sérieuse attention sur divers sujets importants. Je regrette que le temps ne m'ait pas permis de les aborder plus tôt ; mais enfin vaut mieux tard que jamais. Pour plus d'ordre, j'en fais la matière des paragraphes qui suivent.

§. I. DES SOCIÉTÉS SECRÈTES.

J'ai reçu une nouvelle *Instruction* de la S. C. de la Prop concernant les sociétés secrètes. Je vous en envoie ci-jointe une copie authentique avec une traduction qui vous servira à l'expliquer aux fidèles.

Comme ces *Sociétés* empestent aujourd'hui le monde entier et exercent partout leur funeste influence, il n'y a pas moyen de se faire illusion sur le danger que courent les catholiques de s'y laisser prendre, dans les campagnes comme dans les villes, sous prétexte des avantages qu'elles offrent à leurs adeptes par des secours au temps du besoin, par des places honorables et lucratives, par la protection dans les chantiers, dans le commerce et dans toutes les affaires de la vie.

L'*Instruction* susdite peut se résumer dans les conclusions suivantes, qui l'expliquent et la commentent sommairement.